

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Merck Saint-Liévin

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte rendu de la séance du 6 septembre 2006.

ADMINISTRATION GENERALE

- N° 1 - désignation d'un Secrétaire de Séance
- N° 2 - Débat d'Orientation Budgétaire

RAPPORTEUR

M. DENIS
M. DENIS

RESSOURCE – QUALITE – MILIEUX

- N° 3 - Plan de gestion de l'Aa et ses affluents pour la période de 2007-2016
- N° 4 - Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents - Déclaration d'Intérêt Général
- N° 5 - Protection de berges - commune de Watten - Subvention pour la réalisation

M. DUCROCQ
M. DUCROCQ
M. DUCROCQ

INONDATION

- N° 6 - Moulin Snick - demande de subventions
- N° 7 - Maîtrise des ruissellements - commune de Nort-Leulinghem - Subvention pour une étude d'aménagement

M. MEQUIGNON
M. MEQUIGNON

Questions diverses

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n° 1

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet M. DUCROCQ a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire assisté des Services de la Communauté, pour rédiger le procès-verbal de séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

12 DEC. 2006

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n° 2

ADMINISTRATION GENERALE : Débat d'Orientation Budgétaire

RAPPORTEUR : Monsieur DENIS

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

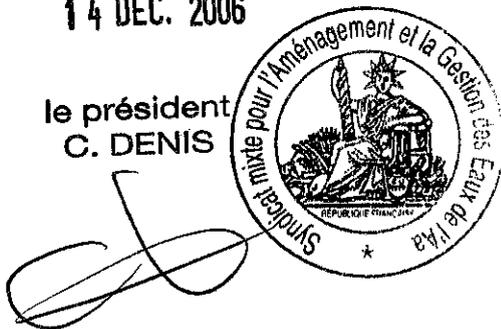
- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.
- ▶ Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération, le débat d'orientation budgétaire est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

14 DEC. 2006

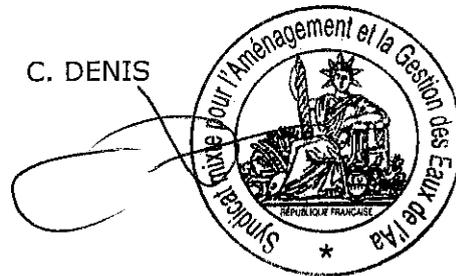
le président
C. DENIS



Pour extrait conforme,

Le Président,

C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

- 7 DEC. 2006

COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMÉZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Retour sur 2006

Le SmageAa amorce son décollage. Intégration de la mission d'animation agricole, lancement des gros projets de lutte contre les inondations, mise en place d'un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, finalisation du projet casiers hydrauliques du marais : les grandes opérations des années à venir pour le SmageAa ont été lancées en 2006.

Bilan des opérations en 2006

Inondation

Le très important programme de travaux de lutte contre les inondations a démarré. Il s'agit de mobiliser le champ d'expansion des crues, c'est-à-dire utiliser au mieux des zones qui sont, ou pourraient être, inondables et présentent peu de vulnérabilité (par exemple des secteurs de prairie) afin de diminuer les risques pour les secteurs plus vulnérables tels que les secteurs bâtis. Le bureau d'études V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin Boulogne) assure la maîtrise d'œuvre de cette opération, des études préliminaires à la réception des travaux. Le programme est chiffré à 6 500 000 € TTC en investissement qui sera échelonné sur plusieurs années (planning au 1^{er} semestre 2007).

Par ailleurs, les opérations complémentaires se poursuivent.

L'étude sur les vallons creux a été très instructive sur les impacts des aménagements de creuses et leurs limites, même si elle a abouti à abandonner l'idée d'aménager les deux sites qui avaient été pressentis. Un avenant a été passé pour poursuivre la définition d'aménagements sur un site plus favorable, et produire le guide d'accompagnement pour la régulation dans d'autres creuses du territoire.

En 2006, l'étude pour la résorption de désordres hydrauliques locaux a été confiée à Haskoning France. Elle porte sur 4 sites aux problématiques particulières.

Enfin, la SmageAa a pris dans ses missions l'animation agricole sur tout son territoire en embauchant au 1^{er} janvier 2006 le technicien agricole qui travaillait jusqu'alors au Parc naturel régional.

Sur ce volet, mais avec un double objectif de maîtrise des ruissellements et d'amélioration de la qualité de l'eau, le SmageAa a répondu et a été retenu à un appel à projet du MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) pour la lutte contre l'érosion des sols. Pendant 5 ans, l'animation va être axée sur 9 sites pilotes identifiés, avec des moyens particuliers de l'Europe et de l'Etat (mais qui reste à préciser). En 2006, l'animateur a pu avancer sur les diagnostics de quelques sites.

Par ailleurs, il a animé le fonds d'aide au couvert hivernal pour la 3^{ème} saison, hiver 2006-2007.

Ressources – Qualité – Milieux

Cette année 2006, le Plan de gestion de l'Aa et ses affluents a été élaboré. Il s'agit d'un programme ambitieux qui reprend tout ce qui pourra être mené par le SmageAa sur le volet milieux naturels et anciens ouvrages de la rivière pour les 10 ans à venir. Et il permettra également de demander une déclaration d'intérêt général pour tous ces projets. Le SmageAa aura alors toute légitimité pour intervenir sur des propriétés privées dans le cadre des actions prévues.

Dans cette attente, l'équipe d'entretien de rivière poursuit son travail sur l'Aa et ses affluents avec l'accord tacite des propriétaires.

Par ailleurs, le SmageAa a renouvelé son accompagnement des GDON pour la lutte contre le rat musqué.

Enfin, le dossier du moulin Snick dont le problème d'engorgement du vannage a été résolu par la suppression des vannes est toujours en cours pour la mise en place d'une passe à poissons migrateurs car il s'agit du premier seuil infranchissable sur l'Aa.

Marais

La chargée de mission après 11 mois d'accompagnement des maraîchers a bouclé le montage de leurs dossiers techniques pour améliorer les capacités hydrauliques de leurs casiers. Elle a également sollicité les financeurs et a incité les porteurs de projet à intégrer l'ASAMA afin de construire un projet global. L'ensemble du dossier a depuis été transmis à l'ASAMA qui sera le maître d'ouvrage.

Rétrospective financière

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2004 ¹	2005	2006
Dépenses de fonctionnement	272 335 €	384 374 €	397 093 € ²
Evolution depuis n-1	/	+ 41 %	+ 3 %

Les dépenses de fonctionnement ont subi une très légère augmentation entre 2005 et 2006.

Les charges à caractère général représentent 8 % de ces dépenses, elles sont nettement en baisse par rapport à 2005. Cela est dû à la mise en place du système d'achat de fournitures pour l'équipe d'entretien de rivière. Il y a eu deux saisons de commandes en 2005, cela devrait se stabiliser à partir de 2006.

Les charges salariales et indemnités représentent plus de 80 % des dépenses de fonctionnement. Les charges salariales ont augmenté de 10 % en 2006 avec l'embauche de l'animateur agricole, et les contrats courts (chargé de mission marais et remplacement hydraulique pour décembre 2006).

Enfin, les dépenses de fonctionnement reprennent également les amortissements et le fonds d'aide au couvert hivernal.

Recettes de fonctionnement

	2004	2005	2006
Recettes de fonctionnement	944 357 €	613 629 €	634 340 €
Evolution depuis n-1	/	- 35 %	+ 3 %

Les recettes de fonctionnement sont stables. Elles sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération. Ces recettes sont largement supérieures aux dépenses (+ 37 %) ce qui permet de constituer une réserve pour les investissements à venir, notamment en terme d'aménagement de lutte contre les inondations.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2004	2005	2006
Dépenses d'investissement	54 407 €	80 188 €	36 609 €
Evolution depuis n-1	/	+ 47 %	- 54 %

D'autres dépenses d'investissement sont engagées et devraient être mandatées avant la fin 2006. La dépense devrait être plus ou moins équivalente à celle de 2005. On y retrouve notamment les premières phases de maîtrise d'œuvre des projets hydrauliques. Les premiers travaux n'ont pas pu avoir lieu, notamment du fait de contraintes techniques sur le projet "vallons creux".

¹ Année incomplète (à partir du 16 février)

² Montant provisoire (tout ce qui est mandaté + engagements + estimation salaires et indemnités)

Recettes d'investissement

	2004	2005	2006
Recettes d'investissement	/	685 422 €	278 228 €

A la recette 2006, il faut ajouter 550 828 € d'excédent 2005 qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement, sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

Prévision pour 2007

Projets pour 2007

Les différentes missions du SmageAa se poursuivent en 2007.

Une déclaration d'intérêt général sera demandée pour l'entretien de rivière et les travaux d'aménagement de rivière. Par ailleurs, les travaux sur les anciens ouvrages hydrauliques démarreront avec une étude "de franchissabilité" et propositions d'aménagement qui permettront de chiffrer et phaser les travaux nécessaires.

Si les délais administratifs le permettent, l'aménagement de la passe à poisson sur le moulin Snick devrait se faire en 2007.

Côté agricole, l'animation de l'appel à projet du MEDD se poursuivra. La création de fonds d'aide "diguettes" sera envisagée avec le Parc naturel régional pour poursuivre ce qui avait démarré en 2000. Le fonds d'aide au couvert hivernal sera reconduit si cela reste possible d'un point de vue juridique.

Les travaux d'aménagement contre les crues seront définis en 2007. De premiers aménagements peuvent être envisagés pour cette année si les conditions, notamment foncières sont favorables. En tout état de cause, c'est en 2007 que l'on pourra établir un réel programme pluriannuel de réalisation.

Perspectives financières

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient rester globalement stables.

A partir de 2007, les dépenses courantes sont mieux connues. Le besoin annuel peut être défini et les commandes se font sur cette base. Les charges à caractère général devraient être stables par rapport à 2006.

De même, pour les charges salariales et indemnités, il n'est pas prévu de modifier les effectifs du SmageAa. Ainsi ne seront prévues que les augmentations statutaires et les possibilités d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire en fonction de leur investissement dans leur mission.

Enfin, aucun endettement n'est prévu. Il n'y aura donc pas de charges financières.

Recettes de fonctionnement

Le maintien des participations de chaque structure adhérente est prévu au même niveau que les années précédentes. L'excédent permettra de compléter la réserve de trésorerie nécessaire aux investissements.

De même, les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner. Certaines de ces subventions sont d'ores et déjà acquises.

Section d'investissement

Programme d'investissement

En 2007, les investissements seront essentiellement constitués par les études en cours (hydraulique) ou à lancer pour le plan de gestion de rivière (franchissabilité et évaluation).

Pour les aménagements hydrauliques, il reste quelques mois de conception des projets. Il faut ensuite prévoir la négociation foncière, le cas échéant les démarches réglementaires (Loi sur l'Eau, voire enquête publique), les consultations des entreprises de travaux. Et prendre en compte le fait que la fin d'année, l'hiver, n'est pas très favorable pour les travaux de ce type. Il paraît donc difficile de compter sur des réalisations de travaux courant 2007. Toutefois, dans le cas de conditions très favorables, la réalisation des premiers ouvrages en 2007 n'est pas exclue.

L'investissement le plus probable est celui de la passe à poisson et la stabilisation du seuil du barrage du moulin Snick à Blendecques.

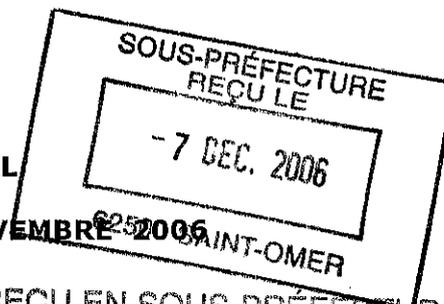
Enfin, une petite part de l'investissement est prévu pour l'investissement "courant" (complément ou renouvellement de matériel technique et informatique).

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés.

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
12 DEC. 2006



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n° 3

COMMISSION RESSOURCE QUALITE MILIEU : Plan de Gestion de l'Aa et ses affluents pour la période de 2007-2016

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

RAPPORTEUR : Monsieur DUCROCQ

- 7 DEC. 2006

Suite à l'état des lieux réalisé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en 2004 pour le Système d'Evaluation de la Qualité Physique du cours d'eau et complété par Julie Robilliard, stagiaire au SmageAa, début 2006 pour renouveler le plan d'entretien de l'Aa et des ses affluents, il a été proposé de rédiger un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents visant à atteindre pour 2015 le bon état écologique des masses d'eau, comme le demande la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000. Ce document a permis de définir un programme d'objectifs pour les dix prochaines années.

Le plan de gestion comprend 5 volets :

- Le plan d'entretien pluriannuel, qui définit et planifie le travail courant de l'équipe rivière,
- Le plan d'intervention pour lutter contre les espèces végétales invasives, dont le but est de réguler voire détruire les deux espèces invasives que l'on trouve sur les berges de l'Aa, à savoir les Renouées asiatiques et la Balsamine géante,
- Les actions de restauration des habitats aquatiques et de rétablissement de la continuité écologique, ce volet permettant de réaliser des actions ponctuelles sur des sites pilotes pour restaurer le milieu rivière et les berges et des actions plus ambitieuses comme aménager les ouvrages infranchissables pour les poissons migrateurs,
- Le programme de reconquête de la ripisylve sur l'Aa et ses affluents, qui permettra de reconstituer une forêt des berges (ripisylve) plus importante car celle-ci est très faible sur l'Aa et nuit à la qualité du milieu,
- L'évaluation écologique qui permettra de déterminer si le plan de gestion apporte les résultats souhaités.

Le budget nécessaire à la réalisation de ces actions s'élève à 3 148 200 € TTC pour les dix années. Ces actions sont subventionables par nos différents partenaires (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Pas de Calais et la participation des particuliers à certains travaux) à hauteur de 54 %. Il resterait donc une part de financement du SmageAa qui s'élèverait à 1 461 675 € TTC pour les dix prochaines années, soit en moyenne 146 168 € TTC par an.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical

- approuve le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période 2007 -2016,
- autorise le Président à engager les dépenses liées à la réalisation du plan de gestion :
 - le plan d'entretien pluriannuel,
 - la lutte contre les espèces végétales invasives,

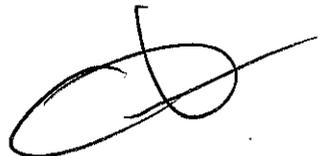
les actions de restauration des habitats aquatiques,
l'étude franchissabilité,
la suppression des vantelleres,
le programme de reconquête de la ripisylve,
l'étude d'évaluation écologique.

- autorise le président à rechercher et à demander des subventions aux différents partenaires.
- autorise le président à consulter les bureaux d'étude pour réaliser l'étude franchissabilité et demander des subventions aux différents partenaires.
- autorise le président à signer des conventions dans le cas :
 - de plantations,
 - de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs,
 - de modification des franchissements,
 - d'aménagements piscicoles.
- autorise le président à procéder au recouvrement des participations financières dans le cas de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

14 DEC. 2006

le président
C. DENIS



Pour extrait conforme,

Le Président,

C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMEZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15

" Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
12 DEC. 2006

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n° 4

RESSOURCE QUALITE MILIEU : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents -
Déclaration d'Intérêt Général

RAPPORTEUR : Monsieur DUCROCQ

Les travaux liés au plan de gestion de l'Aa et de ses affluents se font sur des parcelles privées. Afin de pouvoir réaliser ces travaux en tant que maître d'ouvrage public sur des propriétés privées et compte tenu de l'intérêt que présente le plan de gestion pour les milieux au regard de la Directive Cadre sur l'Eau, il est indispensable de mettre en place une déclaration d'intérêt général (D.I.G.) du projet.

Cependant le plan de gestion étant très ambitieux et pouvant entraîner de nombreuses réactions des propriétaires, la Mission Inter Service de l'Eau souhaite qu'il y ait deux DIG pour le plan de gestion :

- La première concernant les volets :
 - Plan d'entretien pluriannuel,
 - Lutte contre les espèces végétales invasives,
 - Actions de restauration des habitats aquatiques,
 - Suppression des vantelleries,
 - Programme de reconquête de la ripisylve,
 - Evaluation écologique.
- La seconde concernant les travaux de rétablissement de la continuité écologique. Ce dossier ne sera déposable qu'une fois l'étude franchissabilité réalisée.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise :

- le président à engager la mise en place d'une déclaration d'intérêt général pour les volets concernés par la première DIG à savoir :
 - Le plan d'entretien pluriannuel,
 - La lutte contre les espèces végétales invasives,
 - Les actions de restauration des habitats aquatiques,
 - La suppression des vantelleries,
 - Le programme de reconquête de la ripisylve,
 - L'évaluation écologique.
- Le président à signer toutes les pièces y afférant.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

14 DEC. 2006

le président
C. DENIS



Pour extrait conforme
Le Président,

C. DENIS



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 DEC. 2006

COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

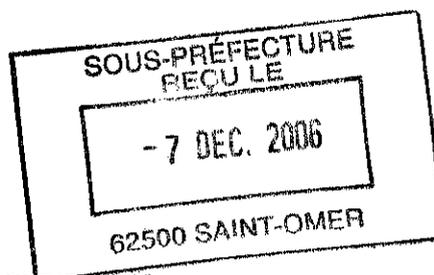
*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMEZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
12 DEC. 2006



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n°5

RESSOURCE QUALITE MILIEUX : Protection de berges - commune de Watten -
subvention pour la réalisation DE SAINT-OMER, le

RAPPORTEUR : M. DUCROCQ

7 DEC. 2006

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière. Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7^{ème} Section des Wateringues du Pas-de-Calais. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains.

En ce qui concerne les protections des berges, elles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme nécessaire, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

La commune de Watten a interpellé le SmageAa avec un projet de protection de berges du secteur du terrain de foot et du relais touristique. Un conseil technique a été apporté et aujourd'hui, suite à l'établissement des devis, la commune sollicite une participation financière du SmageAa à la réalisation de l'aménagement.

Cette protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- Apporter une participation (à hauteur de 20% de l'aménagement)
- Signer la convention correspondante (cf. projet joint).

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

14 DEC. 2006

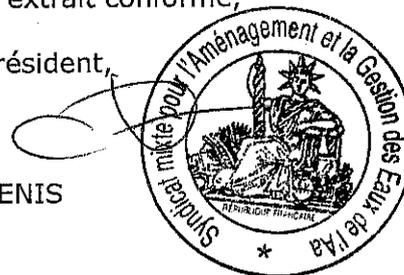
le président
C. DENIS



Pour extrait conforme,

Le Président,

C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMEZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15



Travaux de protection de berges

Subvention du SmageAa

CONVENTION

REÇU LE

22 NOV. 2006

Entre

La commune de Watten, représentée par son Maire, Monsieur Daniel DESCHODT,
d'une part,

Et

le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa ou SmageAa,
représenté par son Président, Monsieur Christian DENIS,
d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière. Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7^{ème} Section des Wateringues du Pas-de-Calais. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains.

En ce qui concerne les protections des berges, elles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme nécessaire, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

A Watten, la protection de berge permettra une mise en valeur du site à l'usage touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU SMAGEAA

7 DEC. 2006

Le SmageAa s'engage à accompagner techniquement la commune lors de l'élaboration du projet.

Le SmageAa s'engage à apporter sa subvention pour le financement des travaux de protection de berges répondant aux objectifs de cette convention.

La subvention sera attribuée à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux. Elle ne pourra excéder 4 000 € (quatre mille euros).

La subvention sera versée sur présentation de la facture ou des factures délivrée(s) par la ou les entreprises et après réception des travaux.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE WATTEN

La commune s'engage à réaliser des aménagements de protection de berges dans le secteur du terrain de foot et du relais. Ces aménagements en tunage bois, outre leur vocation de protection de berge, pourront servir de quai pour l'activité de nautisme de loisir.

Le SmageAa sera invité aux réunions de préparation des travaux, aux réunions de chantier, et à la réception des travaux.

La commune s'assurera que les aménagements seront réalisés dans les règles de l'art et le respect de la réglementation en vigueur. Elle veillera à ce que l'impact sur l'environnement pendant la phase des travaux soit le plus réduit possible.

La commune assurera l'entretien des aménagements (directement ou par le biais de convention avec les gestionnaires des terrains concernés) et veillera à les maintenir en bon état dans le temps.

Le piégeage régulier des rats musqués sur les terrains concernés par l'aménagement doit obligatoirement le compléter.

ARTICLE 5 – DUREE

La période de validité de la présente convention est de 1 an à partir de la signature.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RESILIATION

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de un mois.

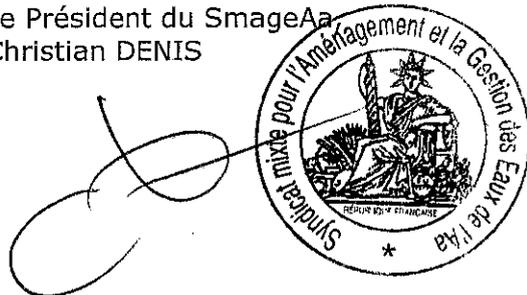
En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie

Fait le 23/11/2006....

à ..Esquade.....

Lu et approuvé

Le Président du SmageAa
Christian DENIS



Lu et approuvé

le Maire de Watten,
Daniel DESCHODT



Lu et approuvé

Travaux de protection de berges

Subvention du SmageAa

CONVENTION

22 NOV. 2006

Entre

La commune de Watten, représentée par son Maire, Monsieur Daniel DESCHODT,
d'une part,

Et

le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa ou SmageAa,
représenté par son Président, Monsieur Christian DENIS,
DE SAINT-OMER, le d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

7 DEC. 2006

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière. Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7^{ème} Section des Wateringues du Pas-de-Calais. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains.

En ce qui concerne les protections des berges, elles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme nécessaire, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

A Watten, la protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU SMAGEAA

Le SmageAa s'engage à accompagner techniquement la commune lors de l'élaboration du projet.

Le SmageAa s'engage à apporter sa subvention pour le financement des travaux de protection de berges répondant aux objectifs de cette convention.

La subvention sera attribuée à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux. Elle ne pourra excéder 4 000 € (quatre mille euros).

La subvention sera versée sur présentation de la facture ou des factures délivrée(s) par la ou les entreprises et après réception des travaux.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE WATTEN

La commune s'engage à réaliser des aménagements de protection de berges dans le secteur du terrain de foot et du relais. Ces aménagements en tunage bois, outre leur vocation de protection de berge, pourront servir de quai pour l'activité de nautisme de loisir.

Le SmageAa sera invité aux réunions de préparation des travaux, aux réunions de chantier, et à la réception des travaux.

La commune s'assurera que les aménagements seront réalisés dans les règles de l'art et le respect de la réglementation en vigueur. Elle veillera à ce que l'impact sur l'environnement pendant la phase des travaux soit le plus réduit possible.

La commune assurera l'entretien des aménagements (directement ou par le biais de convention avec les gestionnaires des terrains concernés) et veillera à les maintenir en bon état dans le temps.

Le piégeage régulier des rats musqués sur les terrains concernés par l'aménagement doit obligatoirement le compléter.

ARTICLE 5 – DUREE

La période de validité de la présente convention est de 1 an à partir de la signature.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RESILIATION

En cas de non application des engagements et conditions, chacune des deux parties pourra dénoncer cette convention, sur la base d'un argumentaire motivé, après mise en demeure restée sans effet au delà d'un délai de un mois.

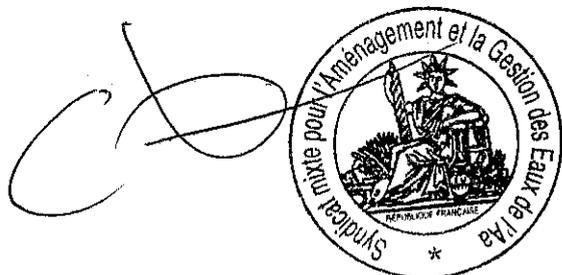
En cas de litige, la juridiction compétente pourra être saisie .

Fait le ..23.11.2016.

à ...Esquede.....

Lu et approuvé

Le Président du SmageAa,
Christian DENIS



Lu et approuvé

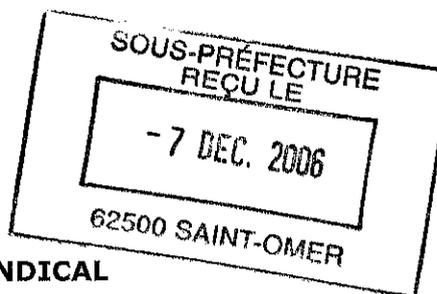
le Maire de Watten
Daniel DESCHODT



Lu et approuvé

Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
12 DEC. 2006



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n° 6

COMMISSION INONDATION : Moulin Snick - demande de subventions

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

RAPPORTEUR : Monsieur MEQUIGNON

7 DEC. 2006

Pour le dossier du moulin Snick, le problème d'engorgement du vannage a été résolu par la suppression des vannes. Par contre, le dossier est toujours en cours pour la stabilisation du seuil et la mise en place d'une passe à poissons migrateurs car il s'agit du premier seuil infranchissable sur l'Aa.

Ces travaux sont chiffrés comme suit au niveau avant-projet :

Stabilisation du seuil	61 000 €HT
Passe à poisson	25 000 €HT
Réhabilitation de la vanne et de la passerelle	8 000 €HT
Maîtrise d'œuvre réalisation (4,04 %)	3 798 €HT
Total investissement	97 798 €HT

Comme prévu dans la délibération du 21 juin 2006, une Déclaration d'Intérêt Général, compte tenu de l'importance des travaux vis-à-vis de la restauration des capacités piscicoles de l'Aa, et afin de permettre la maîtrise d'ouvrage publique sur un ouvrage privé, sera demandée dès pré-accord de la MISE et du CSP sur le Projet.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à :

- engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux proposés par le maître d'œuvre : stabilisation du seuil, passe à poisson et réfection de la vanne de la roue et de la passerelle nécessaire à l'entretien,
- demander les subventions auprès des différents partenaires concernés.

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

14 DEC. 2006

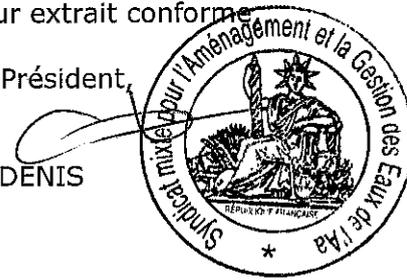
le président
C. DENIS



Pour extrait conforme

Le Président,

C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

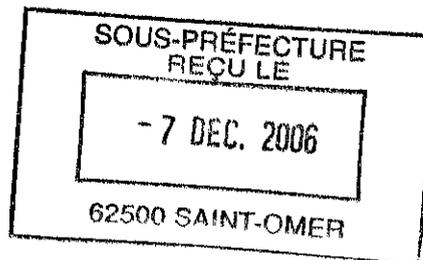
*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMEZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15



Syndicat
mixte pour
l'aménagement
et la gestion
des eaux de l'Aa
> S m a g e A a

REÇU LE
12 DEC. 2006



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2006

Question n°7

COMMISSION INONDATION : maîtrise des ruissellements – commune de Nort-Leulinghem – subvention pour une étude d'aménagement

RAPPORTEUR : Monsieur MEQUIGNON

La commune de Nort-Leulinghem subit régulièrement des écoulements particulièrement gênants pour quelques habitants de la commune. Les eaux de l'ensemble du bassin versant traversent des jardins juste devant les habitations.

La commune, par le biais de la Communauté de communes qui a compétence, souhaite aménager le secteur pour éviter ces nuisances. Un devis a été demandé à un bureau d'étude pour rechercher des solutions d'aménagement à l'échelle du bassin versant. Ce devis est établi à 4 600 €HT.

L'ensemble du bassin versant étant sur le territoire de la communauté de communes, la compétence reste communautaire. Toutefois, le SmageAa peut être un partenaire technique (les techniciens ont déjà été impliqués dans la réflexion). Le SmageAa peut également apporter une participation financière sur l'étude d'aménagement. Les engagements de la communauté de communes et ceux du SmageAa seront fixés dans une convention. Une participation à hauteur de 20 % de l'étude est proposée.

En fonction des aménagements retenus et dans la mesure où ils répondent aux objectifs du S.A.G.E., le SmageAa pourra également participer au financement des travaux.

Après délibération, le Comité syndical autorise le président à :

- Apporter une participation à hauteur de 20 % de l'étude d'aménagement
- Signer la convention correspondante (cf. projet joint).

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

7 DEC. 2006

DÉCISION RENDUE
EXÉCUTOIRE A DATER DU

14 DEC. 2006
le président
C. DENIS



Pour extrait conforme,

Le Président,

C. DENIS



COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

**A 18h30 à la Salle Polyvalente de
MERCK SAINT LIEVIN**

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Pierre LURETTE, Jean
PAYEN, Bernard REBENA délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE déléguée suppléante,
Messieurs Jean-Luc HOCHART, Louis DEVULDER, Francis BERQUEZ, Jean VIEILLARD
délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Madame Marie
LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel BOUHIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc
HOCHART, Monsieur André BULTEL délégué titulaire représenté par Monsieur Louis
DEVULDER, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur
Francis DUCROCQ, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné
pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire
représenté par Monsieur Francis BERQUET délégué suppléant, Monsieur Joël DUQUENOY
délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel
HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur
Pierre LECERF délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean PAYEN, Monsieur
Jean-Claude NOEL délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, Monsieur
Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE.*

c) Excusés non remplacés

*Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire. Monsieur Hugues PERSYN, délégué
suppléant.*

d) Absents non représentés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Guy CATOEN, Josse HEUMEZ et Madame
Francine PLE.*

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 15